

En tant que citoyen de la commune des Omergues, je tiens à exprimer mon opposition au projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce projet semble s'orienter vers des incohérences et des contradictions flagrantes qui risquent de porter atteinte à l'avenir de notre village et au bien-être de ses habitants.

1. Contradictions sur l'artificialisation des sols.

D'un côté, le projet de PLU affirme respecter le principe de zéro artificialisation des sols, mais de l'autre, il prévoit la construction d'une centrale photovoltaïque privée sur une part significative des hectares de la commune. Cette initiative va entraîner une artificialisation massive de terres rurales, espaces naturels et terres agricoles, mettant en péril l'équilibre écologique et paysager de la commune. De plus, aucune explication claire n'a été donnée sur les retombées financières pour le village ni sur la destination des revenus générés par cette installation. En parallèle, alors que la construction de cette centrale est acceptée, les nouvelles règles du PLU empêchent la construction de maisons neuves par des habitants locaux, notamment des jeunes, sur des terres familiales souvent transmises depuis des générations.

2. Incohérences sur la constructibilité des terres

Le projet de PLU montre des choix contradictoires en matière de gestion des sols constructibles : Certaines terres privées, historiquement constructibles, sont requalifiées en zones non constructibles, limitant drastiquement les possibilités de développement pour les familles locales. Ce changement peut être perçu comme une expropriation déguisée, privant les propriétaires de la possibilité de valoriser leur patrimoine. Dans le même temps, des terrains communaux sont rendus constructibles pour la création de nouveaux lotissements, alors que les lotissements actuels ne sont pas encore entièrement occupés. Cette gestion déséquilibrée favorise des projets artificiels et non adaptés à la réalité du village, au détriment des besoins des habitants locaux.

2 bis. Situation particulière du terrain familial de la famille Blanc

Je souhaite également attirer l'attention sur une situation particulière qui illustre très concrètement les conséquences de ce projet de PLU pour une famille historique de la commune : **la famille Blanc**.

Un terrain appartenant à la famille Blanc, jusqu'à présent situé en zone constructible, est directement lié à une ancienne activité de scierie exercée sur la commune pendant plusieurs générations. Trois familles ont vécu et travaillé grâce à cette activité, au prix d'un travail particulièrement exigeant et physique. Pendant de nombreuses années, cette scierie a participé pleinement à la vie économique du territoire. Elle a généré de l'activité et des revenus, a contribué à l'économie locale et a également participé, directement ou indirectement, à faire vivre des commerces, des services et des écoles aux alentours.

Ce terrain représente aujourd'hui bien davantage qu'un simple bien foncier. Il constitue une partie du patrimoine issu de plusieurs décennies de travail de la famille Blanc. Son caractère constructible représentait une possibilité de valorisation au moment de la retraite, mais également un patrimoine pouvant être conservé et transmis aux générations suivantes. Cette valeur patrimoniale est donc directement liée au travail accompli et à l'histoire de cette famille sur la commune.

Or, le projet de PLU prévoit désormais le classement de ce terrain en zone non constructible. Une telle décision entraîne des conséquences particulièrement importantes sur ses possibilités d'utilisation, sur sa valeur patrimoniale et sur les possibilités de transmission de ce patrimoine familial.

Cette décision est d'autant plus difficile à comprendre qu'à notre connaissance, aucune justification précise et objective n'a été apportée pour expliquer le déclassement de ce terrain. Dans le même temps, le projet de PLU prévoit de rendre constructibles d'autres terrains qui ne l'étaient pas auparavant. Cette situation soulève donc nécessairement la question des critères ayant conduit à ces choix et de l'égalité de traitement entre les différents propriétaires de la commune.

Dans ces conditions, comment la famille Blanc doit-elle interpréter une telle décision ? Comment justifier qu'un terrain constructible depuis de nombreuses années, constituant le patrimoine et le fruit du travail de plusieurs générations ayant participé à la vie économique de la commune, perde aujourd'hui cette constructibilité, alors que, dans le même temps, d'autres terrains jusqu'alors non constructibles deviennent constructibles ? Sur quels critères objectifs, précis et vérifiables cette différence de traitement repose-t-elle ?

En l'absence de justification claire, comment ne pas s'interroger sur le caractère arbitraire d'une telle décision et sur le préjudice patrimonial considérable qu'elle fait peser spécifiquement sur la famille Blanc ? Faut-il comprendre qu'une famille ayant travaillé et contribué pendant des décennies à la vie du territoire doit aujourd'hui accepter, sans explication, de voir une part importante de la valeur et des possibilités de transmission de son patrimoine disparaître ?

Une telle situation ne peut-elle pas être ressentie, dans ses effets, comme une véritable dépossession ? Et en l'absence de critères objectifs permettant d'expliquer cette différence de traitement, comment écarter le sentiment que la famille Blanc est ici particulièrement visée ?

Ces questions appellent des réponses précises. Nous demandons donc que soient exposés clairement les motifs ayant conduit au déclassement de ce terrain, les critères retenus pour rendre parallèlement d'autres terrains constructibles, et que le classement de cette parcelle soit réexaminé au regard de ces éléments.

3. Impact sur la démographie et la vie locale

En interdisant la construction de nouvelles habitations adaptées à la taille et à la population des Omergues, ce PLU risque de freiner l'installation des jeunes générations dans le village. Ces décisions auront des conséquences graves : Elles contribueront à l'exode rural et à la désertification de notre territoire, déjà confronté à un vieillissement de la population. Elles empêcheront les familles locales de poursuivre leurs projets de vie dans le village, affaiblissant ainsi le lien intergénérationnel et la dynamique économique et sociale des Omergues.

4. Manque de concertation et de transparence

Enfin, les choix opérés dans ce projet de PLU semblent avoir été faits sans véritable concertation avec les habitants. Les décisions prises, notamment celles relatives à la centrale photovoltaïque et aux nouvelles règles de constructibilité, manquent de transparence et d'explications claires. Les habitants sont en droit d'attendre des justifications détaillées et une prise en compte des besoins locaux dans l'élaboration de ce document essentiel pour le développement de la commune.

Pour conclure. Ce projet de PLU, dans sa forme actuelle, reflète une vision incohérente et inadaptée au contexte des Omergues. Il favorise des projets déconnectés des réalités locales tout en imposant des restrictions injustes aux habitants, notamment aux familles locales souhaitant construire et pérenniser leur vie au sein de notre village. En tant que citoyen concerné, je m'oppose fermement à ces orientations et demande que ces contradictions soient clarifiées afin de préserver l'avenir des Omergues et de ses habitants.

Respectueusement, Blanc Aurélien Citoyen de la commune des Omergues